

ACTION URGENTE

TOUJOURS EMPRISONNÉ MALGRÉ UNE ANNULATION DE PEINE

Abdulkareem Yousef al Khoder, défenseur saoudien des droits humains emprisonné pour huit ans en juin 2013, a vu sa déclaration de culpabilité et sa peine annulées en appel. Malgré cela, il est toujours derrière les barreaux.

La cour d'appel de Qassim a annulé la peine d'**Abdulkareem Yousef al Khoder** le 6 janvier et a renvoyé l'affaire devant un nouveau juge du tribunal pénal de Buraydah, dans la province centrale de Qassim. Elle a estimé que le juge qui avait prononcé la peine ne s'était pas montré impartial et qu'un différend d'ordre personnel l'opposait à Abdulkareem Yousef al Khoder. En dépit de cette décision et des nombreuses requêtes du représentant juridique d'Abdulkareem Yousef al Khoder, qui demandait la remise en liberté de ce dernier dans l'attente d'un nouveau procès, l'intéressé est toujours en détention.

Le procès d'Abdulkareem Yousef al Khoder s'est ouvert en janvier 2013. Le 10 avril, cet homme a demandé en vain que l'affaire soit retirée au juge présidant le tribunal, au motif que celui-ci avait publiquement exprimé des opinions négatives à son propos avant le procès et qu'il n'était donc pas impartial. Le prévenu a été placé en détention au quatrième jour d'audience, le 24 avril, lorsqu'il a refusé de pénétrer dans la salle après que le juge a arbitrairement interdit aux femmes d'entrer. Le 24 juin 2013, il a été déclaré coupable de plusieurs chefs d'accusation, dont « désobéissance au souverain », « incitation à troubler l'ordre public pour avoir appelé à des manifestations », « atteinte à l'image de l'État pour avoir transmis de fausses informations à des groupes étrangers » et « participation à la création d'une organisation non autorisée », et condamné à huit ans d'emprisonnement et à 10 ans d'interdiction de voyager.

Abdulkareem Yousef al Khoder, 48 ans, est l'un des membres fondateurs de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA). Jusqu'à son licenciement en octobre 2011, apparemment en raison de son militantisme, il enseignait la jurisprudence comparée à la faculté de jurisprudence islamique de l'université de Qassim. Il faisait l'objet d'une interdiction de voyager depuis 2010.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

■ priez les autorités de libérer immédiatement et sans condition Abdulkareem Yousef al Khoder car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 AVRIL 2014 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre
King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Majesty, I Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

Ministre de la Justice
His Excellency Shaykh Dr Mohammed
bin Abdulkareem Al-Issa
Ministry of Justice
University Street
Riyadh 11137
Arabie saoudite
Fax : +966 11 401 1741
+966 11 402 0311

Formule d'appel : *Your Excellency, I*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
His Royal Highness Prince Mohammed
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite
Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 167/13. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/022/2013/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TOUJOURS EMPRISONNÉ MALGRÉ UNE ANNULATION DE PEINE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités saoudiennes persécutent les défenseurs des droits humains en toute impunité, aussi bien par la voie juridique que par des moyens extrajudiciaires comme des interdictions de voyager. Les membres de l'ACPRA ont été les plus touchés par la répression des autorités. Cette organisation, créée en 2009, signale des atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation à se retourner contre le ministère de l'Intérieur devant le Tribunal des plaintes, une juridiction administrative chargée d'examiner les plaintes déposées contre l'État et les services publics.

Le 9 mars 2013, deux cofondateurs de l'ACPRA, Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid et Mohammad bin Fahad bin Muflih al Qahtani, ont été condamnés respectivement à des peines de 10 et 11 ans d'emprisonnement, assorties d'une interdiction de voyager subséquente pour les mêmes durées. Ils avaient été déclarés coupables de plusieurs chefs d'accusation, dont « rupture d'allégeance et désobéissance au souverain », « mise en cause de l'intégrité de fonctionnaires », « tentative d'atteinte à la sécurité et incitation à troubler l'ordre public pour avoir appelé à des manifestations », « transmission de fausses informations à des groupes étrangers », « violation de l'article 6 de la Loi relative aux technologies de l'information » et « création d'une organisation non autorisée » (à savoir l'ACPRA) (voir l'action complémentaire sur l'AU 257/12, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2013/fr>). La même cour a également ordonné la dissolution de l'ACPRA, la confiscation de ses biens et la fermeture de ses comptes sur les réseaux sociaux.

Un autre membre de l'ACPRA, Omar al Said (22 ans), a été condamné le 12 décembre 2013 à quatre ans d'emprisonnement et à 300 coups de fouet par un tribunal pénal siégeant à Buraydah. Il s'est aussi vu infliger une interdiction de voyager pendant quatre ans, qui s'appliquera à sa sortie de prison. Il était accusé des mêmes chefs que les autres membres de l'ACPRA (voir la déclaration publique intitulée *Released detained ACPRA activists*, 19 décembre 2013, disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE23/036/2013/en>).

Fowzan al Harbi, un membre fondateur de l'ACPRA, a été arrêté le 26 décembre 2013 à la fin de son deuxième jour d'audience devant le tribunal pénal de Riyadh, la capitale. Le juge a ordonné cette arrestation sans donner de motif, malgré les demandes répétées de l'avocat de Fowzan al Harbi. Celui-ci est jugé depuis le 4 décembre pour les mêmes charges, liées à son militantisme (pour en savoir plus, voir l'AU 15/14, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/002/2014/fr>).

Deux autres membres de l'ACPRA, Issa al Hamid et Abdulaziz al Shubaily, ont été convoqués à plusieurs reprises par le Bureau général chargé des enquêtes et des poursuites pour être interrogés au sujet de leur militantisme pacifique. Issa al Hamid, le frère d'Abdullah al Hamid, fait actuellement l'objet d'une information judiciaire pour « perturbation de l'opinion publique » et « création et présidence d'une organisation non autorisée ». Abdulaziz al Shubaily, autre cofondateur et actuel vice-président de l'ACPRA, fait l'objet d'une enquête depuis le 11 mai 2013 et doit répondre d'accusations similaires à celles portées contre ses collègues. On craint que ces deux hommes ne soient jugés sous peu et emprisonnés.

Plusieurs autres groupes indépendants qui militent en faveur des droits humains sont aussi victimes de harcèlement de la part des autorités saoudiennes. Waleed Abu al Khair, éminent défenseur des droits humains qui dirige le Moniteur saoudien des droits humains, a été condamné à trois mois de prison pour « avoir tourné en dérision le système judiciaire saoudien » et sa peine a été confirmée par la cour d'appel de La Mecque le 6 février 2014. Il devrait commencer à purger sa peine prochainement et il doit être jugé dans une autre affaire par le Tribunal pénal spécial pour des charges liées à son militantisme pacifique. Six éminents réformistes, dont Sulaiman al Rashhudi et Saud al Hashimi, purgent une longue peine de prison depuis fin 2012, après avoir fait circuler une pétition réclamant des réformes politiques et discuté d'une proposition concernant l'instauration d'une organisation indépendante de défense des droits humains (voir l'AU 107/13, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/014/2013/fr>).

Nom : Abdulkareem Yousef al Khoder
Homme

Action complémentaire sur l'AU 167/13, MDE 23/005/2014, 7 mars 2014